

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE LAC-TREMBLANT-NORD

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord tenue à la salle des Loisirs de l'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant au 144, rue du Couvent, à Mont-Tremblant, le samedi 19 décembre 2015 à 13 h à laquelle assistaient :

Monsieur le Maire Hugh Scott

Madame la Conseillère :	Madame Louise Royer
Messieurs les Conseillers :	Monsieur Peter Richardson
	Monsieur Neal Rankin
	Monsieur Charles de Broin
	Monsieur Jean Cloutier
	Monsieur Brian Bertram.

Assiste également à la séance Monsieur Martin Paul Gélinas, secrétaire-trésorier.

CONVOCATION

La séance se tient selon les dispositions du *Code Municipal du Québec*. Tous les membres du conseil ayant été convoqués dans les délais fixés par le *Code Municipal du Québec*. Les membres présents formant quorum et consentant à la tenue de la présente séance, conformément au *Code Municipal du Québec*. Monsieur le maire Hugh Scott, président la séance, la déclarant légalement convoquée, procède à l'ouverture de la séance.

1. Constatation du quorum

À 13 h 00 le quorum étant atteint la séance est déclarée ouverte.

2. Résolution 2015-12-111 – Adoption de l'ordre du jour.

Il est PROPOSÉ par :	Monsieur le conseiller Charles de Broin
APPUYÉ par :	Monsieur le conseiller Jean Cloutier

ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour qui suit :

1. Constatation du quorum et légalité de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Période de questions orales des personnes présentes et spécifiques à l'ordre du jour à l'exception des points reliés à la correspondance (limitée à un maximum de 15 minutes);
4. Dépôt et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 novembre 2015;
5. Ratification des paiements exécutés par chèque;
6. Rapports du maire et du maire suppléant concernant les activités du conseil des maires de la MRC des Laurentides;
7. Rapport du maire et du maire suppléant concernant les activités du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant;
8. Proposition établissant les orientations du conseil sur les sujets qui doivent faire l'objet de délibérations lors de la prochaine séance du conseil de l'agglomération de Mont-Tremblant;
9. Avis de motion : Règlement 2015-09 fixant le taux de la taxe foncière pour l'exercice 2016 et le taux d'intérêt sur les comptes en souffrance.
10. Adoption de règlement :
 - 10.1. Règlement 2015-05 modifiant le règlement 2015-02 sur les dérogations mineures;
 - 10.2. Projet de règlement 2015-08 modifiant le règlement 2013-003 relatif au zonage afin de corriger la numérotation de l'article 4 et modifier les limites des zones P1 et Va-1;
 - 10.3. Règlement 2015-07 modifiant le règlement 2013-004 relatif au lotissement afin de corriger l'article 3.4.2;
11. Projets de résolution :
 - 11.1. Dépôt des déclarations d'intérêt des membres du conseil ;

- 11.2. Vente des immeubles pour défaut de paiement de l'impôt foncier;
- 11.3. Cotisation annuelle à l'UMQ;
- 11.4. Adoption du calendrier des séances du conseil pour l'année 2016;
- 11.5. Détermination des modalités de versements du traitement des élus et du remboursement de l'allocation de dépense;
- 11.6. Pacte rural : Signature du protocole – délégation de signature
- 12. Rapport des comités
 - 12.1. Comité des finances et administration – états des revenus et des dépenses pour la période se terminant le 30 novembre 2015
 - 12.2. Comité consultatif d'urbanisme – (*aucun dossier*)
- 13. Correspondance –
- 14. Affaires nouvelles - *aucune*
- 15. Période d'intervention des membres du conseil
- 16. Période de questions d'ordre générale aux citoyens (limitée à 15 minutes)
- 17. Clôture et levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Période de questions orales des personnes présentes et spécifiques à l'ordre du jour à l'exception des points reliés à la correspondance (période limitée à un maximum de 15 minutes).

4. Résolution 2015-12-112 - Dépôt et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 novembre 2015.

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 novembre 2015, avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent en avoir pris connaissance :

Il est PROPOSÉ par : Madame la conseillère Louise Royer
APPUYÉ par : Monsieur le conseiller Peter Richardson

ET RÉSOLU :

- a) Que le secrétaire-trésorier soit, et il est par les présentes, dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 novembre 2015;
- b) Que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 novembre 2015 soit et il est par les présentes ratifié et adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Résolution 2015-12-113 - Ratification du journal de décaissement

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Jean Cloutier
APPUYÉ par : Monsieur le conseiller Brian Bertram

ET RÉSOLU :

DE RATIFIER le journal de décaissements pour la période du 1^{er} octobre au 31 octobre 2015 et d'approuver et de confirmer les débours effectués pendant cette même période pour une somme totale de 31 254,17 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Je, soussigné, Martin Paul Gélinas, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Lac-Tremblant-Nord, certifie que la corporation dispose des crédits suffisants pour acquitter les dépenses ci-dessus.

Martin Paul Gélinas, LL. L., D. D. N.
Secrétaire-trésorier

6. Rapport verbal du Maire suppléant concernant les activités du conseil des maires de la MRC des Laurentides.

7. Rapport du Maire suppléant concernant les activités du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant et dépôt de l'ordre du jour de la dernière séance de même que celui de la séance à venir.

8. Résolution 2015-12-114 – Proposition établissant les orientations du conseil sur les sujets qui doivent faire l'objet de délibérations au conseil de l'agglomération de Mont-Tremblant.

NOTE : Considérant le déplacement de la date de la présente séance du conseil municipal au 19 décembre et que la séance du conseil d'agglomération a été tenue le 14 décembre dernier, il n'y a pas lieu d'adopter cette résolution.

9. Avis de motion : Règlement 2015-09 Règlement établissant le taux de taxe foncière de la municipalité pour l'exercice financier 2016

Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Jean Cloutier qu'à une séance subséquente, il sera déposé un projet de règlement pour déterminer le taux de la taxe foncière, le taux d'intérêts sur les comptes en retard ainsi que les modes de paiement pour l'exercice financier 2016.

10. Adoption de règlements :

10.1 Résolution 2015-12-115 - Règlement 2015-05 modifiant le règlement 2015-02 sur les dérogations mineures.

ATTENDU que conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q. c.C-27.1), un avis de motion a été donné le 10 octobre 2015 concernant le premier projet de règlement 2015-05 modifiant le règlement 2015-02 sur les dérogations mineures;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue à 10:00, le 19 décembre 2015 relativement à ce règlement;

ATTENDU que tous les membres du conseil assistant à la présente séance ont déclaré l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est Proposé par : Monsieur le conseiller Charles de Broin
APPUYÉ par : Madame la conseillère Louise Royer

ET RÉSOLU :

D'ADOPTER, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A-19.1)*, le règlement 2015-05 modifiant le règlement 2015-02 sur les dérogations mineures;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.2 Résolution 2015-12-116 - Règlement 2015-08 modifiant le règlement 2013-003 relatif au zonage afin de corriger la numérotation de l'article 4, de modifier les limites des zones P1 et Va-1 et créer la zone Va-18.

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Jean Cloutier
APPUYÉ par : Monsieur le conseiller Brian Bertram

ET RÉSOLU :

QUE le premier projet de Règlement 2015-08 – modifiant le règlement 2013-003 relatif au zonage afin de corriger la numérotation de l'article 4 et de modifier les limites des zones P1 et Va-1, soit et est adopté; et,

DE TENIR, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)*, une assemblée publique de consultation relativement audit règlement 2015-08 – modifiant le règlement 2013-003 relatif au zonage afin de corriger la numérotation de l'article 4 et de modifier les limites des zones P1 et Va-1, à son contenu et aux conséquences de son adoption le samedi 16 janvier 2016, à 12 h 45, soit au moins quinze (15) jours après la publication de l'avis public requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.3 Résolution 2015-12-117 - Règlement 2015-07 modifiant le règlement 2013-004 relatif au lotissement afin de corriger l'article 3.4.2.

ATTENDU que conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec (L.R.Q. c.C-27.1)*, un avis de motion a été donné le 10 octobre 2015 concernant le projet de règlement 2015-07 modifiant le règlement 2015-004 relatif au lotissement;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue à 10 :00, le 19 décembre 2015 relativement à ce règlement;

Il est PROPOSE par : Monsieur le conseiller Charles de Broin
APPUYE par : Monsieur le conseiller Jean Cloutier

ET RESOLU :

QUE le Règlement 2015-07 – modifiant le règlement 2013-004 relatif au lotissement, soit et est adopté;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.- Projets de résolution :

11.1 Résolution 2015-12-118 – Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil

CONSIDIRANT QUE tel que requis à l'article 358 de la Loi sur les Élections et les Référendums dans les municipalités, chaque membre du Conseil municipal doit chaque année, dans les 60 jours de l'anniversaire de son élection, déposer devant le Conseil, une déclaration écrite mentionnant l'existence des intérêts pécuniaires qu'il y a dans des immeubles situés sur le territoire de la municipalité et de la municipalité régionale de comté et

dans des personnes morales, des sociétés et des entreprises susceptibles d'avoir des marchés avec la municipalité.

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil municipal suivants ont déposé leur déclaration des intérêts pécuniaires.

Maire : Hugh Scott
Conseiller poste # 1 : Brian Bertram
Conseiller poste # 2 : Louise Royer
Conseiller poste # 3 : Peter Richardson
Conseiller poste # 4 : Jean Cloutier
Conseiller poste # 5 : Neal Rankin
Conseiller poste # 6 : Charles De Broin

Il est PROPOSÉ par : Madame la conseillère Louise Royer
APPUYÉ par : Monsieur le conseiller Peter Richardson

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal prenne acte du dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires de tous les membres du conseil.

11.2 Résolution 2015-12-119 - Vente des immeubles pour défaut de paiement de l'impôt foncier

Il est PROPOSE par : Monsieur le conseiller Neil Rankin
APPUYE par : Monsieur le conseiller Jean Cloutier

ET RESOLU :

DE PRENDRE acte de l'état indiquant les immeubles sur lesquels des taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie ;

D'ORDONNER au directeur général de prendre les procédures nécessaires pour faire vendre les immeubles ayant plus de deux ans d'arrérages, conformément à la Loi ou d'intenter des procédures judiciaires nécessaires en réclamation de taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.3 Résolution 2015-12-120. - Renouvellement de l'adhésion à l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

CONSIDÉRANT que la municipalité est membre de l'Union des municipalités du Québec :

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Jean Cloutier
APPUYÉ par : Monsieur le conseiller Brian Bertram

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ;

De renouveler l'adhésion à l'Union des municipalités du Québec pour l'année 2016 et d'autoriser le secrétaire-trésorier à émettre le paiement des droits de 82,78 \$ (incluant les taxes) pour la l'UMQ.

Je, soussigné, Martin Paul Gélinas, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Lac-Tremblant-Nord, certifie que la corporation dispose des crédits suffisants pour acquitter les dépenses ci-dessus.

Martin-Paul Gélinas, LL. L., D. D. N.
Secrétaire-trésorier

11.4 Résolution 2015-12-121. - adoption du calendrier des séances du conseil pour l'année 2016.

CONSIDÉRANT Les dispositions de l'article 148 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)

Il est PROPOSE par : Madame la conseillère Louise Royer
APPUYE par : Monsieur le conseiller Charles de Broin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

1. que les séances ordinaires du conseil se tiendront pour l'année 2016 selon le calendrier suivant :

Jour	Date	Heure
Samedi	16 janvier 2016	13h00
Samedi	6 février 2016	13h00
Samedi	12 mars 2016	13h00
Samedi	9 avril 2016	13h00
Samedi	7 mai 2016	10h00
Samedi	11 juin 2016	10h00
Samedi	9 juillet 2016	10h00
Samedi	6 août 2016	10h00
Samedi	10 septembre 2016	10h00
Samedi	8 octobre 2016	10h00
Samedi	12 novembre 2016	13h00
Samedi	10 décembre 2016	13h00

2. que la séance extraordinaire du conseil prévue pour l'adoption du budget annuel 2017 se tiendra le 10 décembre 2016.

11.5 Résolution 2015-12-122 - Paiement du traitement des élus.

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement 2014-01 sur le Traitement des élus ;

CONSIDÉRANT l'article 6 dudit règlement qui prévoit que la rémunération et l'allocation de dépenses des membres du conseil soient versées par la municipalité selon les modalités que le conseil fixe par résolution ;

Il est PROPOSE par : Monsieur le conseiller Neil Rankin
APPUYE par : Monsieur le conseiller Brian Bertram

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

DE VERSER la rémunération et l'allocation de dépenses des membres du conseil le quinzième jour de chaque mois ;

11.6 Résolution 2015-12-123 – Pacte rural : signature du protocole – désignation de signataires

CONSIDÉRANT que le conseil des maires de la MRC des Laurentides a retenu le projet soumis par municipalité dans le cadre du

programme « Pacte rural 2015 » accordant une somme de 2 291\$ pour la réalisation du projet « *Signalisation* » ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de signer avec la MRC des Laurentides une convention relative à l'octroi de l'aide financière accordée dans le cadre du programme « Pacte rural » ;

CONSIDÉRANT le projet de convention soumis par la MRC des Laurentides ;

il est PROPOSE par : Madame la conseillère Louise Royer
APPUYE par : Monsieur le conseiller Charles de Broin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la municipalité accepte l'octroi de l'aide financière de 2 291 \$ dans le cadre du programme Pacte rural 2015 ;

QUE la municipalité signe une convention relative à cet octroi, et,

QUE le directeur général soit autorisé à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

12. Rapport des comités

12.1 Comité des finances et administration – états des revenus et des dépenses pour la période se terminant le 30 novembre 2015.

12.2 Comité consultatif d'urbanisme – *aucun dossier*

13. Correspondance – dépôt

14. Affaires nouvelles – *Aucune*

15. Période d'intervention des membres du conseil – *Aucune*

16. Période de questions d'ordre général aux citoyens (limitée à 15 minutes)

17. Résolution 2015-12-124 – Clôture et levée de la séance.

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est PROPOSÉ par : Madame la conseillère Louise Royer
APPUYÉ par : Monsieur le conseiller Charles de Broin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la séance soit déclarée close et levée à 13 h 23.

Monsieur Hugh Scott
Maire

Monsieur Martin Paul Gélinas
Secrétaire-trésorier